

IN Magazine N° 159 - Janvier / Février 2015

4 janvier 2015

Le service public des transports en danger !

Actuellement de nombreuses lignes ferroviaires sont menacées de fermeture par manque d'investissement dans l'entretien et dans la modernisation du réseau ferroviaire ainsi que dans le renouvellement du matériel (Corail-train de nuit).

Les usagers paient les conséquences de l'éclatement de la SNCF en des entités de plus en plus autonomes. Cette réforme du système ferroviaire n'a pas réglé le problème de la dette du système, dette d'État.

Le refus du gouvernement de traiter cette dette historique issue de la construction des Lignes Grande Vitesse à la fin des années 80 sur commande de l'État ; le désengagement de l'État sur le financement du renouvellement et de la maintenance des infrastructures ferroviaires amènent à multiplier les fermetures de guichets, des boutiques où en réduire les heures d'ouverture, à supprimer le personnel d'accompagnement à bord des trains de voyageurs, à fermer des lignes ferroviaires desservant les zones rurales, à menacer de suppression les trains « Corail » de nuit.

Le budget 2015 du groupe public SNCF prévoit plus de 1 500 suppressions d'emplois. Ce qui implique moins de services aux usagers, une qualité de transport en baisse et des conséquences sur le niveau de sécurité.

La décision d'augmenter une nouvelle fois les tarifs de la SNCF, 2,6 % au 1er janvier 2015, d'un niveau très supérieur à l'inflation, défavorise encore plus l'accès aux transports. Les usagers paient les conséquences de l'éclatement de la SNCF.

Le projet de loi (Macron) prévoit la libéralisation des transports en autocar au détriment du transport par rail : des « services librement organisés » avec « la possibilité », pour les entreprises de transport public routier de personnes, d'assurer, à leur initiative, « toute desserte interurbaine ».

Alors que le président de la République annonce la « Conférence Climat 2015 » en décembre à Paris, son ministre de l'Economie veut inscrire dans la loi le remplacement des trains classiques nationaux par des bus en proposant aux régions de renvoyer vers la route certains TER.

La mise en place du « low cost », sur route, ne peut être la réponse aux besoins de transports collectifs. Il est indispensable de mettre en évidence les conséquences, du transfert des déplacements vers les routes, sur l'environnement et la sécurité routière.

Il est nécessaire de reconstruire un véritable service public de transport répondant aux besoins des usagers et à l'intérêt général. Il doit être accessible à tous, y compris au niveau des tarifs, quel que soit le territoire.

Guy Beauné
secrétaire national

« Le service public s'efface au profit de la rentabilité »

IN : La réforme a-t-elle répondu aux attentes des usagers ?

Patrice Moreau: La réforme est entrée en application le 1er janvier 2015, une autre phase entrera en vigueur en juillet. Pourtant, nous manquons totalement de lisibilité, nous avons peu d'information et beaucoup d'incertitudes. Ce que nous savons, c'est que cette réforme prépare la libéralisation de demain et que le service public s'efface au profit de la rentabilité.

IN : Que peuvent craindre les usagers de la SNCF ?

P. M : Plusieurs problèmes sont à craindre: la suppression de lignes, un cadencement plus faible sur les lignes maintenues, l'abandon des certaines dessertes, la fermeture de points d'accueil, gares et guichets de vente, le remplacement de trains par des cars, et l'augmentation des tarifs. La démarche est déjà en cours. Déjà des guichets sont fermés, des lignes sont abandonnées...

IN : Il se passe aussi des choses en régions ...

P. M : En effet, la liberté tarifaire octroyée aux régions pour les TER risque de rompre l'égalité de traitement et la solidarité nationale avec des tarifs différents proposés d'une région à l'autre. Là encore des augmentations de tarifs sont à craindre, tout autant que la fermeture de lignes jugées non rentables. Cette réforme fait passer les TER d'un service public national décentralisé à une régionalisation des transports ferrés dans le cadre de délégations de service public.

IN : L'augmentation des tarifs est déjà amorcée par la hausse du mois de janvier de 2,6% en moyenne...

P. M : Oui, d'ailleurs cette augmentation a été validée au mois de juillet par le gouvernement. Il ne faut pas l'oublier ! Même si aujourd'hui, Ségolène Royal semble s'y opposer, il ne s'agit en réalité que d'une posture.

Entretien avec Patrice MOREAU, Indecosa CGT